



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des personnels enseignants
DPE

Toulouse, le 10 mai 2021

Affaire suivie par :
Stéphanie GENTET
Tél : 05 36 25 74 25
Mél : stephanie.gentet@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

NOTICE D'INFORMATION CAMPAGNES D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE 2021-2022

Référence : BO n°47 du 10 décembre 2020

Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du MENJS du 8 février 2021

Ces campagnes de promotion s'inscrivent dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR). Ainsi, chaque agent a désormais vocation à dérouler sa carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide, sauf dans des cas très exceptionnels d'opposition à promotion.

Vous êtes invités à consulter les textes cités en référence qui fixent un cadre national aux critères présidant à l'établissement des tableaux d'avancement et qui rappellent les conditions de promouvabilité : détenir au moins deux années révolues dans le 9^{ème} échelon au 31 août 2021.

Concrètement, le barème en vigueur, reconduit à l'identique par rapport aux campagnes passées, se décompose comme suit :

- points attribués en fonction de l'ancienneté dans la plage d'appel
- points attribués en fonction de la valeur professionnelle, déterminée par l'appréciation du recteur

Pour ces campagnes 2021, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond :

- à l'appréciation finale issue du 3^{ème} rendez-vous de carrière pour les agents en ayant bénéficié en 2019-2020
- à l'appréciation attribuée dans le cadre de la hors classe 2018, 2019 ou 2020 pour les agents déjà promouvables l'an passé
- à une appréciation qui sera portée dans le cadre des présentes campagnes pour les agents ne faisant pas partie des deux catégories susmentionnées

Pour ces derniers, une appréciation sera attribuée en fonction des avis portés par les chefs d'établissement et les inspecteurs de leur discipline et sera conservée pour les campagnes à venir.

A ce titre, ces agents sont invités à compléter, s'ils le souhaitent, leur CV sur IPROF **du lundi 10 mai au lundi 17 mai 2021.**

Les évaluateurs seront également sollicités, personnellement, pour émettre leurs avis et ainsi permettre au recteur d'apposer son appréciation.

Conformément aux termes des LDG académiques, ces avis seront contingentés, pour chaque échelon, à hauteur de 30% d'appréciation « Excellent » et 45% d'appréciation « Très satisfaisant ».

Ces propositions devront respecter l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, dans la mesure du possible, l'équilibre entre les disciplines et les niveaux d'enseignement.

Les résultats paraîtront sur IPROF au plus tard le 30 juin 2021.

Pour information, l'ancienneté moyenne dans le grade des agents promus en 2020 est de :

- Professeurs agrégés : 16 ans
- Professeurs certifiés : 20,7 ans
- PLP : 17,4 ans
- PEPS : 21,6 ans
- CPE : 18,7 ans

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Yann COUEDIC

BAREME INDICATIF POUR L'ACCES A LA HORS CLASSE DES :

- PROFESSEURS AGREGES

- PROFESSEURS CERTIFIES

- PROFESSEURS D'EPS

- PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

- CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

- PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

1- Appréciation du recteur

- Excellent 145 points
- Très satisfaisant 125 points
- Satisfaisant 105 points
- A consolider 95 points

2- Ancienneté dans la plage d'appel

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2021	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9 +2	0 an	0
9 +3	1 an	10
10 +0	2 ans	20
10 +1	3 ans	30
10 +2	4 ans	40
10 +3	5 ans	50
11 + 0	6 ans	60
11 +1	7 ans	70
11 +2	8 ans	80
11 +3	9 ans	100
11 +4	10 ans	110
11 +5	11 ans	120
11 +6	12 ans	130
11 +7	13 ans	140
11 +8	14 ans	150
11 +9 et plus	15 ans et plus	160